

CONSEIL MUNICIPAL DU 11/01/16

Début de la réunion à 19h30 – Fin de la réunion à 22h00

Etaient présents :

ARNAUD Sandrine
BERNARD Xavier
BERTHON Yves
BONJEAN Roland
BOUVIER Sophie (secrétaire de séance)
BRUNHES Julien
CHARLEMAGNE Serge
FARGES Pierre
FOURNIER Nadège
GOURDON Anne-Marie
MERCIER Antoinette
PROUST Serge
RIBIERE Bruno
SALLE Marie-Odile
THOMAS Daniel

Absents excusés :

BUC Emmanuel
DELAIGUE Hélène
GIRAULT Delphine
RENAULT Séverine

Ordre du jour :

Point 1 : approbation du Compte-rendu du Conseil municipal du 26 novembre 2015

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité

Point 2 : Compte-rendus des différentes commissions

Les compte-rendus des commissions finances, écoles, travaux, etc. n'étant pas totalement finalisés, ils feront l'objet d'un point lors du prochain Conseil municipal

Commissions des chemins : Xavier BERNARD prend la parole pour décrire une commission vivante, composée de 20 personnes très actives :

- randonnée des 3 villages en avril 2015 : 4 heures de marche
- signale que des véhicules « polluent » les paysages alentours, des mesures vont être prises par la mairie pour les faire enlever
- Dépenses 2015 : 5.812 euros pour l'entretien des chemins (achat matériel)
- Budget 2016 : 3.774 euros environ seront nécessaires

Point 3 : Délibération concernant l'adhésion à l'EPF-SMAF de plusieurs collectivités

Adoption à l'unanimité

Point 4 : Demandes de subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.)

Le maire expose :

- Le dépôt des dossiers de demande de subvention était fixé au 15 décembre 2015.
- Après contact avec le service de la préfecture chargé de ces demandes, il s'avère qu'il est encore possible d'envoyer des dossiers.
- Le maire propose d'envoyer 2 dossiers de demande de subvention.

Il rappelle que la subvention est de 30 % sur le montant HT des travaux. Il propose que les demandes concernent les aménagements suivants :

- **Aménagement du bourg** : impasse Bony + ilot « petit journal » : accord obtenu pour ces 2 points mais Serge CHARLEMAGNE souhaite ajouter un autre dossier : la démolition des maisons près de l'église. Cependant, la mairie n'a pas la maîtrise foncière sur l'ensemble des maisons devant être détruites (notamment parcelle 92). Il a donc été retenu le devis le plus cher (74.900 euros HT), dans l'hypothèse où l'architecte des bâtiments de France nous donnerait son accord ultérieurement.
- **RD52 en traversée de bourg, quartier des écoles** (voir plan joint) : montant total de 84.200 euros HT (devis GEOVAL). Là encore, le montant maximum a été retenu, pour rajouter des aménagements à ceux déjà prévus, tel qu'un parking vers l'école. Sont déjà pris en compte de la végétalisation, l'engoudronnement de la voie, emplacements de 41 places de stationnement avec plots de délimitation, l'éclairage et l'accès au cimetière pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

Adoption à l'unanimité pour demander les subventions D.E.T.R. pour ces 2 aménagements et mandat est donné au maire pour monter les dossiers et demander les subventions.

Point 5 : Plan de formation communal

- Le maire va continuer à recevoir l'ensemble des agents municipaux. Les fiches de poste sont en cours de finalisation, ce qui permettra de mettre en œuvre les entretiens annuels.
- Le document d'évaluation des risques professionnels est en cours d'élaboration. Il prévoira vraisemblablement des formations permettant d'améliorer la sécurité des agents.
- Des formations diverses sont prévues, notamment en ce qui concerne l'habilitation électrique.

- Madame FILOCHE (ATSEM) demande un DIF pour faire une formation en langage des signes et en faire profiter les enfants pendant les TAP : elle accepte de financer sa formation. Le maire propose la prise en charge, dans le cadre du DIF, des 40 heures de formation : Adoption à l'unanimité
- Blandine Secques a accepté la responsabilité de la prise en charge des activités périscolaires : elle doit effectuer un stage obligatoire de 15 jours qui sera fait pendant les vacances scolaires. Ce stage est nécessaire pour qu'elle assume la responsabilité des T.A.P. et indispensable pour que la C.A.F. continue à nous verser des subsides.

3.

Point 6 : Mise en place de la verbalisation électronique

Intérêt : avoir un terminal pour verbaliser les cas de stationnement gênant sans avoir à faire appel à la gendarmerie. Il est à noter cependant que seuls le maire et les adjoints seront habilités à verbaliser.

La commune de la Roche Blanche est en cours d'équipement avec ce système.

Reste à voir quel en serait le coût, nous prendrons donc une délibération plus tard, lorsque le maire aura obtenu des informations plus détaillées.

Point 7 : Proposition concernant une solution d'automate d'appel hébergée

Ce système pourrait être très utile pour communiquer des informations à l'ensemble de la population. Cela implique cependant que les habitants des 3 villages fournissent une information de contact (téléphone portable, téléphone fixe, adresse ou email).

Exemples : catastrophe naturelle, absence de ramassage scolaire, animation, don du sang, balayage des rues, vœux de la mairie, etc.

Cela permettrait également de réaliser des économies (plus besoin de distribuer des flyers dans les boîtes aux lettres par exemple)

Là aussi, nous devons étudier le coût et demander d'autres afin de comparer avec celui obtenu. Une délibération pourra alors être éventuellement prise lors d'une prochaine réunion.

Point 8 : Groupement de commande « fourrière animale »

Jusqu'à maintenant, un contrat était signé avec l'APA (association protectrice des animaux) pour un coût annuel de 809,50 euros. En 2014 et en 2015, nous n'avons pas eu recours à leurs services. Le maire propose que nous étudions une nouvelle solution, pour un service 24h/24 et 7 jours/7, pour un coût de 1.304 euros par an.

Il s'agit d'adhérer au groupement de commande piloté par la ville de Clermont-Ferrand.

La proposition d'adhésion est soumise au vote :

Pour : 14 personnes / Contre : 0 / Abstention : 1

Point 9 : Plan Auvergne Très Haut Débit : arrivée de la fibre optique à Chanonat

Le maire informe le conseil municipal du planning de l'arrivée de la fibre sur la commune (travaux en cours) :

Prévision : début 2017 à Jussat et à Chanonat, 3 à 4 ans d'attente pour Varennes.

Point 10 : Cession d'une emprise partielle de parcelle d'une superficie d'environ 226 M² au SIVOM d'Issoire (réservoir de Jussat)

Le maire présente la demande du SIVOM d'Issoire qui souhaite avoir la maîtrise foncière autour de ses réservoirs et captages d'eau afin de les sécuriser. Le maire propose la cession à titre gratuit.

Adoption à l'unanimité pour une cession à titre gratuit des 226 m².

Point 11 : travaux d'éclairage public sur la RD 52 en traverse de bourg de Chanonat : examen de la proposition du SIEG et mandat au maire pour signer la convention de financement

Travaux à faire avant fin 2016 : montant total de 66.000 euros dont 27.503,60 euros à la charge de la commune. Prévoir un léger surcoût pour l'éclairage du nouveau parking et l'enfouissement des câbles à basse tension par le SIEG.

Le maire doit être mandaté : adoption à l'unanimité du plan de financement.

Point 12 : délibération portant sur l'octroi à un agent communal d'une indemnité pour fonctions essentiellement itinérantes d'un montant annuel de 210 euros

Contrairement à ce qui avait été envisagé, nous ne pourrons pas rembourser ses frais de déplacement à Madame COLE car ces déplacements se font sur la commune, mais il y a la possibilité de lui octroyer une indemnité de 210 euros par an (2015 sera calculé au prorata pour 4 mois et 2016 sera pris en charge en totalité, sauf si arrêt en cours d'année)

La proposition du maire (octroi de la prime en 2015 au prorata soit sur 4 mois et 210 € en 2016) est adoptée à l'unanimité.

Point 13 : Demande de D.I.F. de Madame FILOCHE : voir point 5

Point 14 : distribution de kits d'économiseur d'eau

La commune se propose de devenir partenaire de cette opération en passant commande pour les habitants qui se manifesteront et d'en faire distribution en mairie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Point 15 : protection de la ressource en eau : passage au niveau 3 de la charge d'entretien des espaces publics « projet zéro phyto »

Après exposé de Daniel Thomas, adjoint, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le passage au niveau 3 de la charte d'entretien des espaces publics « Projet zéro phyto ». Le maire est chargé de l'exécution de cette décision et mandaté pour signer la convention avec la FREDON.

Point 16 : Proposition du SIEG pour l'alimentation des radars pédagogiques à Varennes : examen de la proposition et mandat au maire pour signer la convention de financement

Le coût de l'alimentation de ce radar pédagogique serait de 4.400 euros, dont 2.200 euros à la charge de la commune pour un radar qui sera placé sur l'A89 à Varennes.

A l'unanimité, le conseil adopte le plan de financement et charge le maire de signer la convention avec le SIEG.

Point 17 : plan prévisionnel d'investissement 2016-2020 :

La commission « Finances » doit se réunir et le plan de financement n'étant pas arrêté, ce point sera abordé ultérieurement.

Point 18 : Délibération pour lancer la procédure de récupération des concessions de cimetière abandonnées et délibération pour mettre fin aux concessions perpétuelles et adoption des nouveaux tarifs des concessions

La commission des cimetières (composée de Nadège Fournier, Marie-Odile Salle, Hélène Delaigue, Antoinette Mercier et Yves Berthon) a répertorié les concessions abandonnées.

La procédure de récupération dure 3 ans

Pour les concessions à perpétuité : il faut une délibération pour les supprimer et les proposer pour 30 ou 50 ans (autour de 20 ans à Chanonat). Ceci ne concernera que les décès à venir et n'aura pas d'effet rétroactif sur les tombes actuelles. Dans ce cas, il faudra payer les pompes funèbres pour récupérer les ossements qui seront placés dans l'ossuaire.

Columbarium : il en faut 2, 1 à Jussat et 1 à Chanonat. Cependant, il semblerait que cela ne se fasse plus, nous allons devoir nous diriger vers des caves à urnes qui peuvent contenir chacune 4 urnes.

Dépositaire : ne sera pas modifié en termes d'emplacement. Il peut contenir jusqu'à 6 corps, mais les 2 places du fond serviront d'ossuaire pour les tombes abandonnées.

Les nouveaux tarifs proposés :

Pour 50 ans : emplacement simple (2,5 m²) = 265 € – Double (5 m²) = 530 €

Pour 30 ans : emplacement simple (2,5 m²) = 150 € – Double (5 m²) = 300 €

Le conseil se prononce, à l'unanimité, pour :

- lancer la procédure de récupération des concessions de cimetière abandonnées,
- adopter les nouveaux tarifs des concessions.

Point 19 : Télétransmission des documents budgétaires. Envoi dématérialisé du budget primitif, du compte administratif et des décisions modificatives du C.C.A.S.

Le conseil municipal donne son accord pour la dématérialisation des données budgétaires du C.C.A.S. et pour que le maire signe les documents dont la convention.

Point 20 : Financement de la restauration de la chapelle N.-D. de l'Arbre

Le maire expose le plan de financement comprenant une demande de subvention exceptionnelle de 10 000 € du ministère de l'intérieur (réserve parlementaire de Mme Michèle André, sénatrice du Puy-de-Dôme).

Le conseil, à l'unanimité, charge le maire de présenter le dossier de demande de subvention (10 000 €).

Point 21 : Questions diverses

Le maire informe le conseil des nouvelles règles concernant le FIC (fonds d'intervention communal). Il représenterait pour Chanonat 112.500 euros pour 2016/2017/2018.

Coût du Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S.) : le coût, pour la commune, est de 40.302 euros/an

Classe découverte : l'école demande une subvention pour une sortie au château de Guédelon à Treigny dans le 89.

Coût total du voyage = 9.981 euros pour 41 élèves (243,43 euros/élève)

L'association des parents d'élèves financerait 15 euros par élève et la coopérative financerait 10 euros par élève.

Il serait demandé à la commune une participation de 25 euros par élève (contre 23 en 2015 pour une classe). Pas de décision prise pour l'instant : les conseillers attendent une demande officielle.

Date du prochain Conseil municipal : Jeudi 3 mars 2016 à 19h30 à la mairie